ARRÊTÉ
PORTANT DÉLEGATION PONCTUELLE DE FONCTIONS
A MONSIEUR FREDERIC GIROUX 15ème VICE-PRESIDENT,
POUR LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 22 SEPTEMBRE 2022

GS/JLC/CM/DJ
N°A2022-06

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Vu la délibération n°2020-059 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Vu la délibération n°2020-061 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant élection des quinze vice-présidents de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Vu la délibération n°2020-2017 du conseil communautaire en date du 2 novembre 2020 portant sur la création de la commission consultative des services publics locaux,
Vu la délibération n° 2021-75 B du conseil communautaire en date du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président complétée,
Vu la délibération n°2022-017 du conseil communautaire en date du 28 mars 2022 portant nouvel ordre du bureau communautaire et élection du 15ème vice-président,
Vu l'élection de Monsieur Frédéric GIROUX au poste de 15ème vice-président,
Vu l'arrêté A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Fréderic GIROUX 15ème vice-président,

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents,
Considérant que le bon fonctionnement des services et des instances communautaires rend nécessaire une collaboration active des vice-présidents,
Considérant que cette collaboration participe à la bonne marche de l'administration communautaire et à l'efficacité du service public,
Considérant que cet arrêté n'annule pas l'arrêté A2022-01 du 13 mai 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric GIROUX, 15ème vice-président, reçoit délégation ponctuelle de fonctions, sous ma responsabilité et ma surveillance, dans les domaines suivants, et dans la limite des attributions relevant du conseil communautaire ou déléguées par ce dernier au bureau communautaire :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20220921-A2022-06-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2022

4 rue de Châteaudun • BP 20159 • 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

- Présider et animer la commission consultative des services publics locaux du 22 septembre 2022,

ARTICLE 2 : Lorsque le vice-président titulaire de la présente délégation de fonctions estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Un nouvel arrêté du Président détermine alors, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses attributions.

ARTICLE 3 : le Président est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux (Département de l'Eure-et-Loir), au comptable public (Trésorerie municipal de Dreux).

ARTICLE 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 21/09/22

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 21/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20220921-A2022-06-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2022

4 rue de Châteaudun • BP 20159 • 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR